

Tarifs des Prestations – Barème des honoraires

TRANSACTIONS IMMOBILIERES:

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et calculés sur le prix de vente initial selon le barème ci-dessous
Ils sont exprimés en € TTC

Avenir Sud Immobilier					
	De		A		Mt
	Jusqu'à		59 999 €	Honoraires =	5 000 €
De	60 000 €	à	74 999 €	Honoraires =	6 000 €
De	75 000 €	à	89 999 €	Honoraires =	7 000 €
De	90 000 €	à	114 999 €	Honoraires =	8 000 €
De	115 000 €	à	129 999 €	Honoraires =	9 000 €
De	130 000 €	à	144 999 €	Honoraires =	10 000 €
De	150 000 €	à	164 999 €	Honoraires =	11 000 €
De	165 000 €	à	179 999 €	Honoraires =	12 000 €
De	180 000 €	à	219 999 €	Honoraires =	13 000 €
De	220 000 €	à	249 999 €	Honoraires =	14 000 €
De	250 000 €	à	299 999 €	Honoraires =	16 000 €
De	300 000 €	à	349 999 €	Honoraires =	18 000 €
De	350 000 €	à	399 999 €	Honoraires =	20 000 €
De	400 000 €	à	499 999 €	Honoraires =	24 000 €
De	500 000 €	à	599 999 €	Honoraires =	28 000 €
De	600 000 €	à	799 999 €	Honoraires =	34 000 €
De	800 000 €	à	999 999 €	Honoraires =	40 000 €
De	1 000 000 €	à	1 499 999 €	Honoraires =	60 000 €
A partir de	1 500 000 €			Honoraires =	4% du PV net vendeur

▪ **Service chasseur de biens :**

Recherche et négociation d'un bien pour le compte de l'acquéreur : Honoraires : 4 % TTC sur le prix de vente à la charge du mandant



VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSIION DE DROIT AU BAIL :

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et calculés sur le prix de vente initial selon le barème ci-dessous avec une facturation minimale de 5 000 € HT soit 6000 € TTC(*).

De 0 Euros	à 500 000 Euros	: Honoraires : 7% HT
De 500 000 Euros	à 1 000 000 Euros	: Honoraires : 5% HT
Au-delà		: Honoraires : 3% HT.

Les taux indiqués s'appliquent par tranche : exemple pour une vente à 520 000 € :
Honoraires = (500 000 * 7%) + (20 000 * 5%) = 36 000 € HT) soit 43 200 € TTC

(*) : Exception : pour un fond de commerce « santé » la facturation minimale est portée à 20 000 €HT

Tarifs des Prestations – Barème des honoraires

• GESTION LOCATIVE (Cimm Gestion, Miribel Immobilier) :

Les honoraires sont fixés à 7.50 % TTC du quittancement.

Honoraires complémentaires : Les honoraires concernant la Gestion des, Loyers Impayés (GLI) sont fixés à 2.90% TTC du quittancement

• LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION NUS, MEUBLES (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5) et DROIT COMMUN :

Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée sont fixés à 8€ TTC du m² de la surface habitable.

Ils sont plafonnés à un mois de loyer hors charges pour chacune des parties, à savoir le propriétaire et le locataire.

Pour information, les honoraires d'état des lieux, sont inclus dans les honoraires ci-dessus et sont fixés à 2.5€ TTC du m² de la surface habitable.

• LOCATION DE LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL ou COMMERCIAL :

Les honoraires sont fixés à 15% TTC du loyer annuel hors charges. Ils sont à la charge exclusive du preneur. Ils sont payables lors de l'entrée dans les lieux.

TOUS LES MODELES DE MANDATS SONT A VOTRE DISPOSITION SUR SIMPLE DEMANDE

© **Avenir Sud Immobilier – Nom Commercial CIMM47**
Agence Franchisée CIMM Immobilier -